



CREDIT DU MAROC

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 1.088.121.400 dirhams
Siège social : 48/58 boulevard Mohammed V – Casablanca
Registre du Commerce de Casablanca n°28.717 - IF 01085466
Arrêté du Ministre des Finances n° 2348-94

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 MARS 2018

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS

Le projet des résolutions qui seront soumises à cette Assemblée, tel qu'il est arrêté par le Directoire, se présente comme suit :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017, approuve lesdits rapports.

L'Assemblée Générale prend acte du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Banque.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les états de synthèse et les comptes sociaux tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports sus-approuvés, se soldant par un bénéfice net comptable de 308.869.050,66 dirhams.

L'Assemblée Générale approuve les états financiers et les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports sus-approuvés, se soldant par un résultat net part du groupe de 365.390.615,65 dirhams.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les propositions du Directoire et décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2017 comme suit :

- | | |
|--|--------------------------|
| ▪ Bénéfice net | : 308.869.050,66 dirhams |
| ▪ Report à nouveau antérieur | : 342.387.432,45 dirhams |
| ▪ Soit un bénéfice distribuable | : 651.256.483,11 dirhams |
| ▪ Dividendes aux actionnaires | : 76.168.498,00 dirhams |
| ▪ Solde au report à nouveau | : 575.087.985,11 dirhams |



En conséquence de cette affectation, il sera attribué à chacune des 10.881.214 actions composant le capital social, un dividende brut de sept (7) dirhams par action.

L'Assemblée décide de fixer la date de mise en paiement de ce dividende à compter du 22 juin 2018.

Le taux de distribution du résultat 2017 sera ainsi de 24,7%.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 95 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION

Par suite de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale confère aux membres du Directoire quitus définitif, et sans réserve, de leur gestion pendant l'exercice dont les comptes ont été ci-dessus approuvés et aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale décide, en outre, de donner décharge aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leur mission durant l'exercice écoulé.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation décidée par le Conseil de Surveillance du 27 octobre 2017 de Monsieur François-Edouard Drion en lieu et place de Monsieur Marc Oppenheim, en raison de sa démission, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

La nouvelle composition du Conseil de Surveillance se présente comme suit :

- | | |
|---|----------------------|
| - Madame Saïda Lamrani Karim | : Président |
| - Monsieur Michel Mathieu | : Vice-Président |
| - Madame Naziha Belkeziz | : Membre indépendant |
| - Monsieur Philippe Carayol | : Membre |
| - Monsieur François-Edouard Drion | : Membre |
| - Monsieur Ismail Fassi-Fihri | : Membre |
| - Monsieur Gérard Ouvrier-Bufferet | : Membre |
| - Monsieur Marc Pouzet | : Membre |
| - Crédit Agricole S.A. représenté
par Monsieur Stanislas Ribes | : Membre |



SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2018 à un montant global brut de 3.150.000 dirhams et laisse le soin au Conseil de Surveillance de les répartir entre ses membres.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Le Directoire